

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française  
fixant la composition des Comité de gestion, Comité  
d'orientation et de la Commission consultative « Jeunesse  
en action » du Bureau international de la Jeunesse (BIJ)**

**A.Gt. 13-11-2024**

**M.B. 03-12-2024**

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu la loi spéciale de réformes institutionnelles du 08 août 1980 ;

Vu le décret du 06 juillet 2007 créant le « Bureau international de la Jeunesse » au sein du Commissariat général aux Relations internationales ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 22 avril 2021 portant désignation des membres du Comité d'orientation et de la Commission consultative « Jeunesse en action » du Bureau international de la Jeunesse ;

Sur la proposition de la Ministre-Présidente, en charge des Relations internationales, et de la Ministre de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Aide à la Jeunesse et des Maisons de Justice ;

Après délibération,

Arrête :

**Article 1<sup>er</sup>. - §1<sup>er</sup>.** Les membres suivants sont désignés au sein du Comité de gestion du « Bureau international de la Jeunesse » :

a) Mme Jeanne BRUNFAUT, Administratrice de la Culture a.i. et Jean-François FUEG, Directeur général, représentant le Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles ;

b) Mme Pascale DELCOMMINETTE, Administratrice générale de WBI et Christian CARETTE, Inspecteur général, représentant WBI ;

c) M. Claude GONFROID, représentant de la Ministre ayant les Relations internationales dans ses attributions ;

d) M. Gauthier COOPMANS, représentant de la Ministre ayant la Jeunesse dans ses attributions.

**§2.** Les membres suivants au sein du Comité d'orientation du « Bureau international de la Jeunesse » :

a) Mmes Louise LEBICHOT et Camille BIOT, représentant du Forum des Jeunes ;

b) Mme Emilie QUENON et M. Grégory VAN DE PUT, représentants de la Commission consultative des organisations de jeunesse ;

c) Mme Amélie FRANCO et M. Pierre EVRARD, représentants de la Commission consultative des maisons et centres de jeunes.

**Article 2.** - Les membres suivants sont désignés au sein de la Commission consultative pour le programme « Jeunesse en action » :

a) M. Christophe BRUCHANSKY, représentant du Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles

b) M. Christian CARETTE, représentant de WBI ;

c) Mmes Louise LEBICHOT et Camille BIOT, représentants du Forum des Jeunes ;

d) Mmes Christine JAMINON et Audrey JACMART, représentants de la Commission consultative des organisations de jeunesse ;

e) Mme Odile JENKINS et M. Jean-Sébastien HENNIQUIAU, représentants de la Commission consultative des maisons et centres de jeunes.

**Article 3.** - L'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 22 avril 2021 portant désignation des membres du Comité d'orientation et de la Commission consultative « Jeunesse en action » du Bureau international de la Jeunesse est abrogé.

**Article 4.** - Le présent arrêté entre en vigueur le 13 novembre 2024.

**Article 5.** - La Ministre-Présidente, en charge des Relations internationales et intra-francophones, et la Ministre de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Aide à la Jeunesse et des Maisons de Justice sont chargées de l'exécution du présent arrêté.

Bruxelles, le 13 novembre 2024.

Pour le Gouvernement de la Communauté française :

La Ministre-Présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture, des Relations internationales et intra-francophones,

E. DEGRYSE

La Vice-Présidente et Ministre de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Aide à la Jeunesse et des Maisons de Justice,

V. LESCRENIER